

<https://enseignants.se-unsa.org/Portrait-robot-des-remplacants-du-premier-degre>



Portrait-robot des remplaçants du premier degré

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : mardi 19 janvier 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La direction de l'évaluation, de la performance et de la perspective (Depp) a publié récemment une note d'information sur les enseignants remplaçants dans les premier et second degrés publics.

Qui est remplaçant aujourd'hui ?

L'étude de la Depp s'intéresse au type d'affectation qu'ils occupent, à la proportion femmes/hommes, à leur âge ou encore à leur ancienneté.

Type d'affectation

50 600 enseignants sont remplaçants parmi les 330 000 personnels enseignants titulaires dans le premier degré public.

Cela représente 15,4 % des enseignants, répartis comme suit :

- 8,8 % des collègues sont remplaçants pour la majorité du temps ;
- 6,6 % des collègues ont reçu des affectations à l'année scolaire pour combler des postes qui ne sont pas pourvus, compenser des décharges de direction ou des temps partiels.

Ce vivier de remplaçants est complété par des enseignants non titulaires. S'ils sont peu nombreux dans le premier degré public (2 900 personnes), 42 % d'entre eux sont remplaçants.

La part des remplaçants est en hausse depuis 10 ans dans le premier degré.

Proportion femmes / hommes

La part des enseignants remplaçants est deux fois plus élevée chez les hommes (15,8 %) que chez les femmes (7,5 %). La note de la Depp indique que ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que les femmes ont (encore) davantage de contraintes de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, ce qui n'est pas toujours compatible avec les exigences de disponibilité associées à la fonction de remplaçant.

Début et fin de carrière

La proportion de remplaçants est plus forte en début de carrière (plus de 23 % des enseignants de moins de 35 ans) car liée à des affectations provisoires, et dans une moindre mesure en fin de carrière (15 % des enseignants de plus de 60 ans).

La note d'information s'intéresse à ce phénomène, qui précède parfois la retraite, avec une proportion plus forte d'arrêts de longue durée et de jours d'arrêt en général.

Pour le SE-Unsa, les résultats de cette étude doivent être pris en compte, notamment pour aménager la fin de carrière pour les enseignants.

Les mandats du SE-Unsa

Le SE-Unsa continue à porter ses revendications pour améliorer la situation des personnels remplaçants :

- une réforme de l'ISSR (indemnité de sujétions spéciales de remplacement) avec une part fixe liée à la fonction et une part variable liée à l'effectivité des déplacements ;
- le bénéfice de l'ISSR pour tout remplaçant nommé à l'année sur un poste, y compris si la nomination intervient avant la rentrée scolaire ;
- la même possibilité d'accès à la formation que les autres titulaires, avec la possibilité de bénéficier de

Portrait-robot des remplaçants du premier degré

formations spécifiques à la fonction de remplaçant ;

- la prise en charge par l'employeur de l'assurance du véhicule personnel ;
- le maintien sur son poste lors d'une demande de temps partiel, et le choix de sa quotité de temps de travail ;
- une récupération horaire ou un paiement d'heures supplémentaires en cas de dépassement de ses ORS (obligations réglementaires de service).

>> Retrouver l'étude de la Depp :

education.gouv.fr/les-enseignants-remplacants-dans-les-premier-et-second-degrees-publics-place-parmi-les-enseignants-et-307641